

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 11	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 2
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 24 novembre 2015

Vote(s) pour : 35
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 30 novembre 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-11-30-BD-13 :

ZAC du Pôle Santé-Innovation de Mercy : agrément de Metz Métropole en vue de la cession d'assiette foncière portant sur la parcelle 2.2.

Rapporteur : Monsieur Richard LIOGER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code de l'Urbanisme,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le traité de concession d'aménagement relatif à l'aménagement de la ZAC du Pôle Santé Innovation de Mercy signé en date du 20 février 2012 et ses avenants,
VU l'article 12.2 dudit traité stipulant qu'à l'occasion d'une cession d'un bien immobilier, bâti ou non bâti, par la SAREMM, celle-ci notifie à Metz Métropole, en vue de recueillir son agrément, les noms et qualités des attributaires, ainsi que le prix et les modalités de paiement,
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole, en vue du développement du Pôle Santé Innovation de Mercy, de permettre l'implantation d'un Pôle Logistique Ambulances porté par la SCI ATLANTIQUE,
VU les modalités de cession de la parcelle 2.2 suivantes :

Maître d'ouvrage

- SCI ATLANTIQUE

Droits à construire

- 861 m² de surface de plancher (SP) environ.

Montant de la cession

- Le montant prévisionnel de la cession, s'établit à 120 510 € HT, TVA sur marge en sus, sur la base du prix bilan de 45 € HT/m² de terrain, soit une emprise d'environ 2 678 m².

Modalités de paiement

- Un acompte de 10% du prix HT sera versé à la signature de la promesse synallagmatique de vente, soit 12 051 €,
- Le solde du prix de vente est payable à la signature de l'acte réitératif de vente.

DECIDE d'agr er les modalit es de cession de la parcelle 2.2, situ e sur la Commune de Peltre, au profit de la SCI ATLANTIQUE, en vue de l'implantation d'un P le Logistique Ambulances.

Pour extrait conforme
Metz, le 1 d cembre 2015
Pour le Pr sident et par d l gation
Le Directeur G n ral des Services

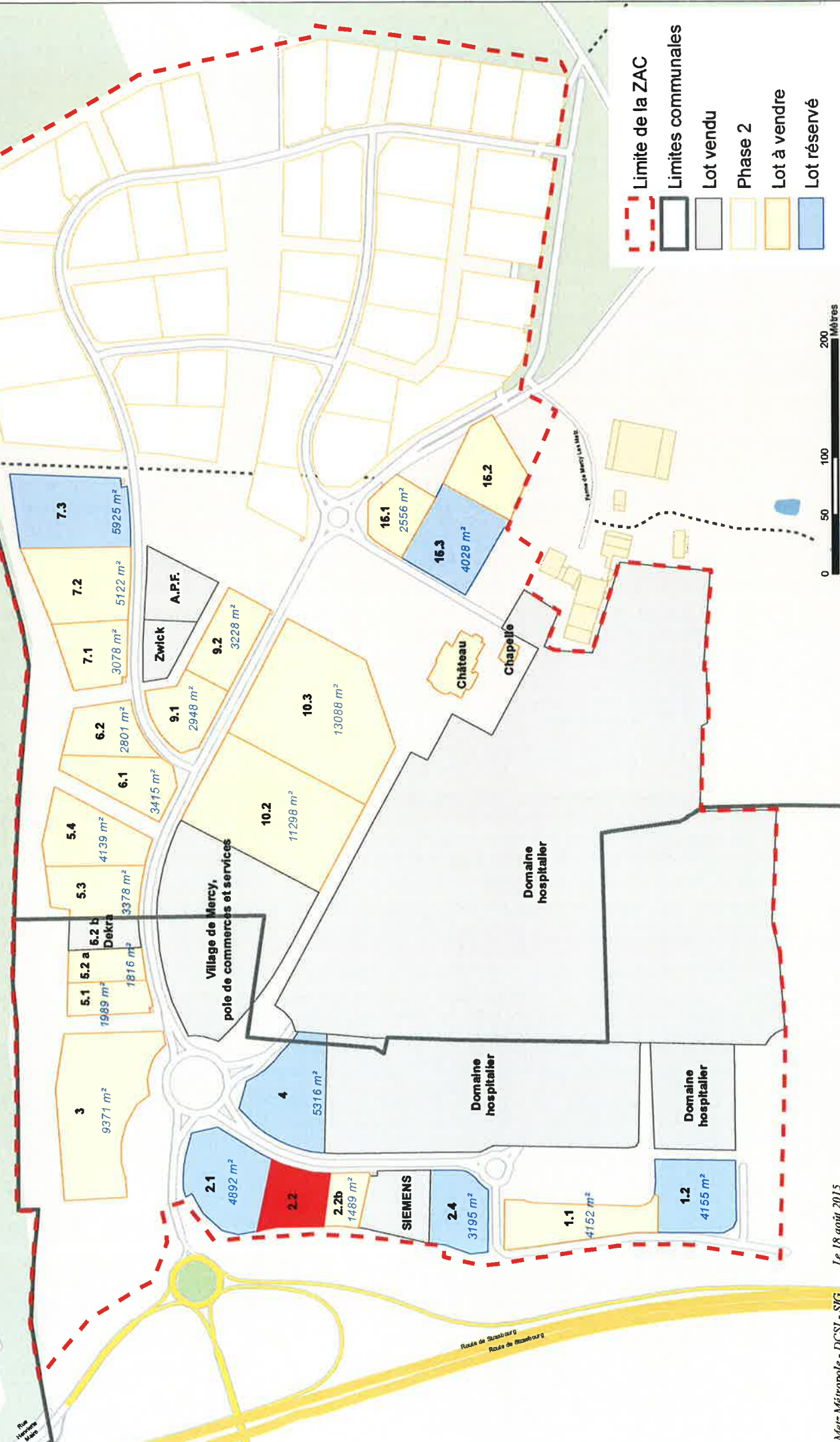
H l ne KISSEL



Metz Métropole ZAC Pôle Santé-Innovation de Mercy

Aménageur : SAREMM

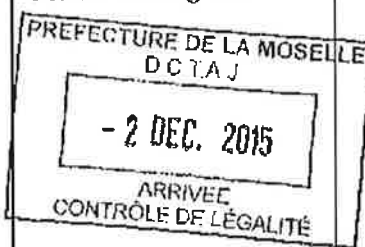

Société d'Aménagement et de Restauration de Metz Métropole



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 30 novembre 2015.</i>		Contrôle de légalité
Point 9 – Avenant 6 à la convention de DSP de Service Public pour l'exploitation du transport urbain de voyageurs et du transport des PMR passée entre MM et la SAEML TAMM. <i>Annexe</i> : Avenant 6 et ses 6 annexes.	1	
Point 10 – Convention portant sur l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol concernant la Commune d'Ogy. <i>Annexe</i> : Convention.	1	
<i>Annexe</i> : Arrêtés portant délégation de signature.	1	
Point 11 – ZAC du Domaine de Frescaty : adoption de la déclaration du projet emportant mise en compatibilité du POS de Moulins-lès-Metz. <i>Annexe</i> : POS de Moulins-lès-Metz. <i>Annexe</i> : Plan de situation. <i>Annexe</i> : Délibération de Moulins-lès-Metz.	3	
Point 12.1 – Acquisition de terrains par MM.	1	
Point 12.2 – Projet de cession de MM à la Coopérative agricole du Pays Messin.	1	
Point 12.3 – Projet de cession de MM à la SARL Groupe Capecom.	1	
Point 13 – ZAC du Pôle Santé-innovation de Mercy : agrément de MM en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle 2.2. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
Point 14 – ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre : agrément de MM en vue de la cession d'un terrain pour le futur Centre de Congrès. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
Point 15 – Futur Centre de Congrès : augmentation du capital social de M3Congrès.	1	
Point 16 – Futur Centre de Congrès : approbation de l'avenant 1 à la convention portant sur le financement, la réalisation et la gestion du futur Centre de Congrès. <i>Annexe</i> : Avenant 1 et ses annexes	1	
Nombre total des actes transmis : 10 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		 Dall'bz - AR

Fait à Metz, le 1^{er} décembre 2015
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL